
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du vendredi 08 avril 2022 L'an deux mille vingt- deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoqué le 04 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.
<u>Présents :</u> 12	
<u>Votants:</u> 14	<u>Sont présents:</u> Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT <u>Représentés:</u> Émilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Odile DAUPHIN

Le compte- rendu de la séance précédente est adopté, sans aucune observation.

En préambule et avant d'aborder point par point la séance, M. le Maire souligne que cette réunion est principalement consacrée aux finances avec le vote du budget, moment clé pour la commune.

Ce budget a été élaboré en privilégiant l'investissement, assez ambitieux cette année, il vise à réorganiser les espaces pour permettre de maintenir à niveau les services rendus aux administrés. En optimisant les espaces et en rationalisant les usages, ce budget devrait apporter plus de rigueur et d'efficacité au niveau du fonctionnement. Par des investissements créateurs de nouvelles recettes et générateurs d'économies, il sera fructueux à moyen/long terme. Les décisions qui découlent de ce budget ambitieux ont une part de risque mais la commune a fait ce choix pour l'intérêt général de la collectivité et de ses habitants.

La CAF (Capacité d'Auto Financement) est assez réduite et la section d'investissement connaît un déficit chronique depuis des années, dû principalement aux emprunts non réalisés.

Sur ces orientations budgétaires, avant de débattre point par point, M le Maire souhaite que chacun exprime ses sentiments au regard des documents transmis en amont de la réunion. Il ressort de ce tour de table, que, même si les chiffres sont impressionnants, l'ensemble des élus accorde sa confiance au Maire :

* pour l'intérêt général, la prise de risque est indispensable -

* investissements importants qui vont générer des recettes -

Seul René JAL est plus sceptique : il est d'accord sur le fond mais reste frileux quant aux programmes "Aménagement salles voûtées" et "Création station- service".

Objet: Vote des taux d'imposition 2022 -

M. le Maire informe le conseil que les services fiscaux ont notifié à la commune les produits prévisionnels attendus et les taux d'imposition de référence pour 2022 :

TFB : 40.13 % pour un produit de 334 323 €

TFNB : 69.26 % pour un produit de 99 388.00 €

Soit un produit total de **433 711.00 €**

Sachant que ces taux ont été augmentés en 2021, M. le Maire propose, pour cette année, de ne pas augmenter ces taux et de maintenir pour 2022 les taux suivants :

* 40.13 % pour le TFB

* 69.26 % pour le TFNB

Le produit attendu pour 2022 sera donc de 433 711.00 € pour ces 2 taxes. Il est demandé au conseil de bien vouloir valider ces taux pour l'exercice 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Objet: Subventions 2022 aux associations

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir valider l'attribution aux associations, au titre de l'année 2022, des subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Quelques commentaires :

* la demande de l'association sportive du collège sera examinée lors d'une prochaine réunion.

* pour la 1ère fois, l'association SOS Chats Haute a sollicité une subvention : 150.00 €. L'association "SOS Chats Haute" organise des campagnes de stérilisation des chats afin de limiter la prolifération féline. Ces campagnes sur le territoire communal ont un coût important en 2021. Le conseil décide de lui accorder 100.00 €.

* Patrick MEYNIE souligne que la subvention proposée à SA Pétanque est assez conséquente : c'est une subvention d'encouragement, précise M. le Maire.

Subventions 2022

Association	Rappel subvention allouée en 2021	Montant sollicité en 2022	Propositions 2022
LA TOUR KARATE CDM (Philippe MAQUET)	500€	1500€	500€
ASP (Léonie SOUCHEON)	500€	500€	500€
TENNIS DE TABLE (Jean CARRETTIER)	400€	500€	400€
LA CERTIANE (Mireille MINGE)	200€	200€	100€
SANCY ARTISANS FORD (Geoffrey BODIN)	500€	500€	500€
SANCY ARTISAN BALMINTON (Jérémy GUYOM)	500€	400€	400€
ASP (Capitaine Christine ANGLADE)	400€	800€	400€
ANIMATION CANTONALE (Suzette SIBON)	100€	150€	100€
SOCIETE DE CHASSE	500€	X	X
COLLEGE SANCY ARTISAN	50€	X	X
SA Pétanque (Poussat)	250€	3 200€	1000€
COMMERCANTS (Sandrine CHASSAIGN)		5 250€	500€
LA TOUR ANIMATION (Patrice/Valérie MAJLET/BRUNO)		2 000€	500€
ANNICALE CLOS BOULISTE (Francis SAVIGNAT)		400€ (+ accordé 02,497 des joueurs près l'hôtel frais communaux)	Hébergement des joueurs
TOTAL	4 200€	14 320€	5050€

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'attribution de subventions 2022 aux associations telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Objet: Redevance Assainissement 2022

M. le Maire fait état des redevances instaurées, au titre de l'assainissement collectif pour les abonnés du bourg de La Tour et pour certains abonnés du village de Saint-Pardoux :

- 2.00 € par m3 d'eau consommée

- 20.00 € au titre du forfait pour tous les abonnés

- une redevance forfaitaire sur la base de 50 m3 par foyer et par an en cas d'absence de relevé de consommation d'eau.

M. le Maire ne souhaite pas cette année augmenter ces redevances, cette mesure ne se justifiant pas pour l'exercice 2022, les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe. Des travaux conséquents ont été réalisés fin 2021 début 2022, il faudra certainement envisager une augmentation l'année prochaine.

Il est demandé au conseil de bien vouloir confirmer les redevances actuelles.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil valide la proposition de M. le Maire et décide de maintenir les redevances pratiquées actuellement pour l'exercice 2022.

Objet: Mise à disposition personnel au service assainissement (STEP)

Suite à la mise en service de la nouvelle Station d'Épuration, un personnel de la commune a été affecté à l'entretien et à la surveillance de cet équipement sur la base de 7.5 h par semaine.

Il convient, en conséquence, de signer une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de LA TOUR D'Auvergne et le service assainissement (budget annexe) qui sera représenté par M. Patrick MEYNIE, 1er adjoint.

La mairie de La Tour émettra à la fin de l'année civile un titre de recettes à l'encontre du service assainissement concernant les heures dédiées à la station d'épuration.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver cette convention pour l'année 2022 et autoriser les 2 parties à la signer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette convention de mise à disposition et autorise M. le Maire et le 1er adjoint à la signer.

Objet: SIAEP Burande Montagne / nouveau tarifs "abonnés publics"

Monsieur le Maire souhaite porter à la connaissance des élus que, lors de l'assemblée générale du syndicat Burande Montagne le 31 Mars 2022, un tarif « abonnés publics » (fontaines, cimetières, stations d'épuration) a été instauré, à l'unanimité, pour l'ensemble des communes, sur la base de :

- Abonnement : 25 € /an
- Consommation : 7 actes jusqu'à 300 m3, 40 actes entre 300 et 1000 m3 et 1.13 € au-delà de 1 000 m3 et plus

M. le Maire se réjouit de cette décision et le conseil municipal souligne sa satisfaction de constater l'évolution de ces tarifs suite aux dernières sollicitations.

Un calendrier sera fixé pour l'ouverture des fontaines.

Objet : Budget Principal et budgets annexes 2022

Le budget principal et ses annexes sont présentés au vote après préparation en commission des finances. Chacun des élus a reçu une synthèse de ces budgets et a pu en prendre connaissance

Récapitulatif :

Budget commune :

Section de fonctionnement : 1 011 575.00 €

Section d'Investissement : 2 712 041.00 €

M. le Maire souligne les nombreuses opérations d'investissement prévues qui ont été inscrites après de nombreuses réflexions de manière approfondie. Certaines demandes de subventions sont toujours en cours d'instruction mais devraient, en principe, recevoir un avis favorable.

Tous les programmes inscrits (restes à réaliser et nouvelles opérations) devraient, pour les 1ères, s'achever cette année (ex : église St Px : Gendarmerie, cantine, ...) et pour les 2ndes, connaître un début d'exécution cette année (ex: cabinet médical)
Après délibération, et à l'unanimité, ce budget est adopté.

Budget assainissement :

Section de fonctionnement : 82 492.00 €

Section d'Investissement : 510 508.00 €

Ce budget a été établi sans augmentation de la redevance mais il faudra peut-être l'envisager en 2023. En investissement, seul le programme assainissement "Rte de Tauves" a été inscrit (travaux réalisés et payés en 2022)

Après délibération et à l'unanimité, ce budget est adopté

Budget section Auzat :

Section de fonctionnement : 351 173.00 €

Section d'Investissement : 370 501.00 €

Budget établi avec le concours de Pascal HUGUET, Président de la commission syndicale d'Auzat et Autres. En investissement, a été reportée l'opération "Plan de relance" (plantations), surestimée, à la base, tant en recettes qu'en dépenses qui devrait se régulariser lors du vote du CA 2022.

Après délibération et à l'unanimité, ce budget est adopté

Budget Lotissement

Section de fonctionnement : 58 842.00 €/97 528.00 €

Section d'Investissement : 109 684.00 €

Sans commentaire pour ce budget qui est établi par les services de la DGFIP, en déséquilibre pour la section de fonctionnement.

Après délibération et à l'unanimité, ce budget est adopté

Objet: Construction cantine au sein de l'école / demande de subvention région

M. le Maire rappelle les travaux prévus au sein de l'école pour la construction d'une cantine pour un montant de travaux initialement estimé à 262 000.00 € (honoraires compris) financé par une subvention DETR d'un montant de 88 650.00 € et une subvention FIC (département) d'un montant de 52 991.00 €.

Depuis, le montant des travaux a été revu à la hausse suite à l'appel d'offres et s'élève finalement à 292 000.00 € (honoraires compris). M. le Maire souhaite optimiser le plan de financement en sollicitant auprès de la Région une subvention complémentaire en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	292 000.00 € HT
Subv allouée DETR sur 262 000.00 €	88 650.00 €
Subv allouée FIC sur 262 000.00 €	52 991.00 €
Subv sollicitée Région (30 %) sur 292 000.00 €	87 600.00 €

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ce nouveau plan de financement et l'autoriser à solliciter auprès de la Région la subvention correspondante.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

Objet: Aménagement salles voûtées : demande de subvention région

M. le Maire rappelle les travaux prévus au sein de la maison Moulin pour l'aménagement des salles voûtées en médiateur et espace d'accueil pour un montant de travaux estimé à 205 320.00

€ (honoraires compris) financé par une subvention DSIL d'un montant de 41 064.00 € et une subvention département d'un montant de 20 000.00 €. M. le Maire souhaite optimiser le plan de financement en sollicitant auprès de la Région une subvention complémentaire en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	205 320.00 € HT
Subv allouée DSIL	41 064.00 €
Subv allouée CD	20 000.00 €
Subvenu sollicitée Région (40 %)	82 128.00 €

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ce nouveau plan de financement et l'autoriser à solliciter auprès de la Région la subvention correspondante.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional.

Objet: Système campanaire Église de La Tour : subvention et travaux

M. le Maire rappelle que, par arrêté en date du 9 juin 2020, la commune de LA TOUR D'AUVERGNE a obtenu une subvention de 19 974 € pour des travaux de restauration de l'église de la Tour (peintures intérieures). Suite à la demande de la commune, l'arrêté du 9 juin 2020 a été modifié en substituant ces travaux de réfection des peintures par des travaux de sécurisation et de mise aux normes du système campanaire.

Il convient maintenant d'engager les travaux avant la caducité de l'arrêté, soit le 9 juin 2022.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à engager les travaux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à commander les travaux à la société Heurtech pour un montant total de 8 258.50 € HT et confie ce dossier à Mme Christiane GAYDIER, conseillère municipale déléguée.

Objet: Relais SFR Démontage Téléski : convention pour emplacement

M. le Maire rappelle qu'il apparaît absolument nécessaire de procéder au démantèlement du téléski du bois de La Tour, qui défigure le paysage et présente un réel danger pour le milieu, concomitamment à l'installation d'un nouveau pylône pour un relais téléphonique.

Comme les équipes de construction de l'antenne ne semblent pas en mesure de réaliser cette opération de démontage du téléski, celle-ci est une charge qui va incomber à la collectivité.

Dans le cadre de ce projet d'installation d'un relais de téléphone au niveau du Puy de Chambourguet, SFR propose d'apporter un aide financière en octroyant à la commune une avance sur le paiement de leurs loyers, pour les 12 premières années.

Après négociation avec SFR, cette contribution s'élèverait à 15 000.00 € versée en 1 fois en début de période.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention correspondante pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de SFR et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Objet: Station- Service : mise à disposition du terrain : bail emphytéotique

M. le Maire informe le conseil d'une réunion avec l'ADIT 63 pour évoquer le dossier de l'implantation de la station-service : les travaux sont estimés à un coût approximatif de 110 000.00 € HT (VRD : 85 000.00 € HT, extension réseau électrique : 15 000.00 € HT, défense incendie : 10 000.00 € HT).

Par délibération en date du 27.03.2021, la commune s'était engagée sur un autofinancement de 50 000.00 €. Avec une subvention régionale allouée de 37 286.00 €, il reste à charge une part communale d'environ 73 000.00 €.

M. le Maire a sollicité la société GESTINOR qui va implanter la station-service pour un loyer compensatoire pour la mise à disposition du terrain, via un bail emphytéotique selon les dispositions suivantes :

* 1^{ère} année : 200 €/mois (méconnaissance du volume réalisé)

* 2^{ème} année : 500 €/mois (pour 500 m³/an)

* 3^{ème} année : 700 €/mois (pour 1 000 m³/an)

La redevance mensuelle sera versée et maintenue pendant toute la durée du bail et les montants seront variables en fonction des volumes annuels.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité moins 1 abstention (René JAL), le conseil municipal approuve ces dispositions et autorise M. le Maire à signer le bail emphytéotique correspondant.

Objet: Bâtiment communal de La Stèle : appel d'offres pour choix d'un architecte -

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la requalification du site de la Stèle, la commune va faire procéder, en 2023, à la réhabilitation du bâtiment existant afin de le dédier en totalité au restaurant.

En revanche, il faut d'ores et déjà prévoir de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un architecte pour travailler sur ce dossier.

C'est pourquoi, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir lancer un appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre afin de lui confier les missions suivantes :

Les missions confiées au prestataire se décomposent en 2 tranches :

- Une tranche 1 – La phase études est composée des phases ESQ, APS et APD (mission d'avant-projet AVP), PRO/DCE, ACT.

- Une tranche 2 – La phase travaux est composée des phases EXE, DET, AOR

Une mission complémentaire : Ordonnancement, coordination et pilotage

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à lancer un appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du bâtiment communal à La Stèle.

Objet: Projet de maison de santé multisites

Une réflexion engagée autour d'une maison de santé multisites (Tauves, Bagnols, La Tour d'Auvergne) et d'un socle de santé en « Sancy-Artense » permettrait de maintenir un équilibre des territoires. Un document d'intention a été rédigé qui peut servir de support pour connaître la faisabilité de ce projet.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer ce document, reçu par mail.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce document et autorise M. le Maire à le signer.

Objet: Programme travaux 2022 Forêt section Auzat -

Dans le cadre du programme d'actions 2022 en forêt communale d'Auzat, une proposition a été faite par les services de l'ONF pour des travaux d'accotements et talus, curage de fossés et fourniture et pose de buses pour un montant global de 10 920.00 € HT.

Il est demandé au conseil d'approuver cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet: suppression régie communale "gîtes"

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 14.09.2006, une régie de recettes a été instituée pour les gîtes à Saint-Pardoux, disponibles à la location en saison, pour la location de draps.

Depuis que ces gîtes ne sont plus disponibles à la location en saisonnier, cette régie n'a plus lieu d'être et a cessé toutes opérations.

En conséquence et à la demande de la DGFI, il convient, par délibération du conseil municipal, de supprimer cette régie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer la régie municipale "locations de draps" à compter du 01.01.2022.

Objet: Organisation du temps de travail : retrait délibération 12.02.2022 -

M. le Maire rappelle la délibération prise le 12 février dernier concernant la mise en œuvre de la réforme du temps de travail.

Après contrôle de légalité, il s'avère que cette délibération est entachée d'illégalité car cette modification nécessitait obligatoirement la consultation du comité technique.

En conséquence, il convient que le conseil municipal retire la délibération du 12.02.2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retirer la délibération du 12 février 2022 concernant l'organisation du temps de travail.

Objet: Demande emplacement Food Trucks -

M. le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué rapidement (demande orale) lors de la réunion précédente sans que le conseil n'ait délibéré.

Depuis, une demande écrite a été faite par M. GABORIAUD qui souhaite disposer d'un emplacement sur la commune de La Tour pour implanter son véhicule tous les jeudis de 17 h/17 h30 à 22 h selon l'affluence.

Considérant les projets en cours pour les établissements actuellement fermés, (Hôtel de la Reine Margot, Bar des Amis et Hôtel de La Terrasse), M. le Maire propose au conseil de répondre favorablement à cette demande moyennant une redevance de 125.00 € pour 6 mois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- Bureau de vote : planning à revoir suite à l'indisponibilité de Fabienne

- ANEM : remerciements pour l'accueil lors de la réunion du 11.03.2022

- Sancy-Glace / Vente d'herbe / surveillance baignade / points à voir lors de la prochaine réunion

- RBA - Réunion le 30.04.2022

- devis pour peinture tableau : 3 540.00 euros HT

- colombarium : pour 8 cases : devis de 8 200.00 € HT

- Grille tarifaire Salle des Fêtes - A revoir également lors de la prochaine réunion.

- René Jal aborde la présentation des pancartes au pied des arbres des élus.